

## Comité Technique Personnels et Missions du 5 novembre 2020

### La DGCCRF au temps du « reconfinement »

**Grande première à la DGCCRF, le Comité Technique « Personnels et missions » ne se tenait qu'en visio et audioconférence.**

**Pour s'adapter, le fond a été traité en deux parties, actualité et questions diverses en présence de la Directrice Générale et approbations de procès-verbaux de séance et études des bilans social et formation en son absence.**

***Solidaires CCRF & SCL* avait envoyé ses questions sur les bilans, et formalisme du CT oblige, récapitulé ses questions, revendications et observations dans une déclaration préalable la plus condensée possible.**

**Les procès-verbaux ont été approuvés. A cette occasion *Solidaires* est revenu sur la transformation des infractions à la facturation en amendes administratives, l'article R. 470-2 32 du Code de commerce définissant l'autorité administrative qui fixe le montant des amendes ne mentionnant pas les Directeurs et Directrices départemental-es. La DG doit revenir vers nous sur ce point... Espérons que cette fois ce soit la bonne !**

#### Organisation du travail en reconfinement

La Directrice Générale a indiqué qu'elle organise le travail en Administration Centrale (AC), au SNE, au SICCRF et à l'École mais que pour les DDI c'est le Ministère de l'Intérieur qui a l'autorité et pour les DIRECCTE-DIECCTE c'est les Ministères sociaux.

En AC le télétravail 5 jours par semaine est généralisé et les derniers ordinateurs portables sont en train d'être livrés.

La situation est tout autre dans les services déconcentrés, et en particulier dans les DD-CS-PP (et quelques DIRECCTE) où les hiérarchies locales sont le plus souvent très réticentes à activer le télétravail « Covid ».

La DG a lancé une mission de l'IGS pour voir l'équipement et l'adaptation au télétravail, ce qui permettra de voir l'évolution entre les deux confinements (« spoil : dans certaines DD, rien ou pas grand-chose »).

Si la DG a joué sur des ressorts connus (pas de lien hiérarchique avec les services déconcentrés, manque de matériel, toutes les missions pas forcément télétravaillables en dehors des constatations sur internet), elle a acté que les TN pourraient préciser ce qui justement, dans les tâches demandés, est télétravaillable, notamment celles de rédaction.

Cette demande de *Solidaires* vise à appuyer celles des collègues pour faire respecter la circulaire du ministère de l'Intérieur dans les services, et à court-circuiter l'argumentaire des directions qui imposent le présentiel au-delà du nécessaire.

*Solidaires* a également fait observer que le bureau 3C estimait qu'une grande partie des contrôles des pôles C pouvaient être réalisés à distance...

Maigre avancée toutefois, quand on connaît les Préfet-es et la capacité de certaines hiérarchies à oublier leur appartenance à la DGCCRF et les règles qui y ont court... Et une preuve de plus, s'il y en avait besoin, de l'aberration de l'interministérialité !

Aberration renforcée par le manque de remontées sur la situation administrative des collègues en poste dans les DI-R-ECCTE et DD-CS-PP en période de reconfinement... Comme cela fut le cas pendant le premier confinement !

### **Missions - organisation de la DGCCRF**

Pas de scoop : il n'y a pas eu d'arbitrage sur la mission SSA. Le dossier qui semblait avancer en octobre est en stand-by, en raison de l'actualité qui impose d'autres priorités... La Directrice Générale se voulait rassurante sur l'avenir de la DGCCRF, estimant que la DGCCRF est utile et qu'il ne faut pas être alarmiste sur l'avenir du service.

Pour **Solidaires**, il ne faut pas confondre communication dans les medias et utilité sociale du service public de la CCRF !

La DG a reconnu que plusieurs rapprochements étaient en cours dans le cadre de l'interdépartementalité. Ainsi la démarche a déjà avancé dans plusieurs endroits :

- 14/61, à la demande du Préfet de région qui devrait prochainement s'entretenir avec la DG.
- 45/18/ 36 : la DG promet une démarche locale avec une concertation locale, avec tout de même une lettre de mission du Préfet de région auprès de la DDPP 45. La DG est optimiste car « les gens sont dans de bonne disposition » ! Mais ces gens ne sont pas forcément les Agent-es de base, qui seront peut-être moins enthousiastes !
- 53/72, déjà en place.

Pour la mutualisation 54/88, il n'y a pas eu de demande officiellement formulée même si le sujet est depuis longtemps dans les cartons.

Autant dire tout de suite, avec un certain euphémisme, que **Solidaires** n'est pas grand partisan d'une interdépartementale qui à terme mènera inexorablement à un démantèlement des petites directions, quoi qu'on puisse nous dire et nous promettre aujourd'hui !

Enfin, sur les relations avec la Douane, l'idée est que ses agent-es puissent aider la CCRF (renforcement de la coopération pour les produits industriels, la Douane devant se concentrer sur l'importation et la DGCCRF sur le marché intérieur) car ils vont perdre une partie de leurs missions fiscales. Cela sera défini dans le cadre du protocole Douane-CCRF.

### **PNE 2020**

Contrairement au mois de mars, le gouvernement n'a pas décidé d'activer les Plans de Continuité de l'Activité (PCA), ce qui est trop souvent interprété localement comme « on fait comme si de rien n'était ».

La DG a refusé l'abandon des objectifs chiffrés tout en se déclarant pragmatique en la matière, et a toutefois concédé que l'activité des services va devoir être adaptée, en raison de la fermeture de pans entiers de l'économie et de l'accès restreint à certaines entreprises en période de crise sanitaire. Les prélèvements devraient être effectués normalement.

Certaines activités vont être développées, notamment pour les contrôles sur internet (par exemple les offres promotionnelles). La DG devrait lancer un recensement des personnes en capacité technique d'utiliser un ordinateur avec un accès internet sans passer par un proxy, avec appui technique du SNE.

Petit Bémol pour **Solidaires** : on n'a pas vu la TN « Vente à distance » dans le PNE 2021...

Concernant le contrôle des gestes barrières, le message de la DG ne change pas : pas de compétence juridique en la matière, mais il est possible d'en relever pour transmission aux services préfectoraux à l'occasion d'autres contrôles.

Là encore, certains Préfet·es ne se gênent pas pour envoyer les agent·es CCRF « au front ». Ce n'est pas comme si ces haut·es fonctionnaires étaient censé·es faire appliquer la Loi... La DG a même osé une interprétation du contrôle de jauges dans les magasins qui relève de la gymnastique intellectuelle : « on ne vérifie pas le bien-fondé de la jauge, mais juste si l'établissement s'est mis en mesure de contrôler ladite jauge » Et après on nous dira de privilégier le qualitatif : « moins de contrôles, plus de belles enquêtes ! »

Pour le contrôle des rayons « non-essentiels », les agent·es CCRF sont bien habilité·es pour le contrôle et en cas d'infraction, pourront dresser des contraventions de 4<sup>e</sup> classe... mais pas pour prendre des MPA, qui seront de la compétence des Préfet·es ! Autant dire que l'on risque d'entendre le mot « pédagogique » assez fréquemment en matière de suite.

D'autant que la DG a répondu à **Solidaires** que la grande distribution avait été associé à la circulaire de Bercy qui doit être diffusée ce jeudi 5 novembre pour préciser les rayons concernés et les principaux éléments à retenir. D'après elle, les rayons non essentiels sont ceux où l'on flâne... ce qui justifie leur fermeture et non l'égalité avec les petits commerces.

**Le gouvernement nous mentirait-il une nouvelle fois !!! Tant pis si vous pensiez profiter de votre autorisation de sortie pour vous balader dans votre rayon chaussettes préféré, sachez que vous ne pourrez pas le faire !**

Une grande distribution qui a déjà commencé à interpréter la règle à sa sauce concernant le retrait en magasin. **Solidaires** attend donc la circulaire avec impatience, et sera attentif à la politique des suites dans ce dossier.

**Solidaires** a attiré l'attention de la DG sur le risque de développement des saisines des commissions des baux commerciaux (avec mise en place d'un nouveau dispositif), suite à une circulaire du 22 juillet 2020, relative à la conciliation portant sur les paiements de loyers professionnels et commerciaux, qui invitait les commissions de conciliation « à *accueillir favorablement les demandes des bailleurs et des preneurs qui seront formulées auprès d'elle pour faciliter le règlement des litiges nés du non-paiement des loyers pendant la crise sanitaire* ».

Dans nombre de départements le secrétariat est effectué par des collègues CCRF, qui risquent de faire face à une recrudescence des demandes : ceux-ci sont de plus en plus interpellés par des petits commerçant·es se trouvant de plus en plus dans des situations économiques dramatiques mais qui doivent continuer à payer leurs loyers.

**Solidaires** s'interroge sur le caractère pérenne de cette situation, sur l'absence de visibilité sur le nombres de saisines possibles, sur les moyens matériels et humains à mettre en place dans le cadre de la crise sanitaire pour organiser les commissions, sur les coûts que devront supporter les DDI. Sans douter de l'utilité de ces commissions, son secrétariat reste une mission satellite pour la CCRF qui risque d'empiéter sur le reste des missions dont les agent·es ont la charge.

Mêmes si la DGCCRF ne s'oppose pas aux compétences étendues, de ces commissions, édictées par la circulaire ministérielle, elle ne souhaite pas que leur secrétariat soit exercé par des agent·es CCRF. Une volonté contrecarrée par les desiderata locaux des Préfet·es et Directeurs·trices.

Sur ce sujet, la DG a demandé à ce que les directions concernées lui soient signalées. **Solidaires** a déjà commencé sa liste (n'hésitez pas à faire remonter vos difficultés sur le sujet à la permanence).

## **CAP**

Les CAP promotions se tiendront en visio-conférence sur l'application KLOOD, et les documents seront mis à disposition dans un espace sécurisé sur l'application sécurisée COSMOS.

## Stagiaires

**Solidaires** a demandé à la DG et à l'ENCCRF des informations sur plusieurs points :

- les solutions de repli prévues si le stage en DDI du mois de janvier ne pouvait se dérouler pour tout ou partie de la promotion ;
- les modalités envisagées de reprise en présentiel pour certains cours ;
- la possibilité d'avoir des consignes rapides pour que les collègues stagiaires retourner dans leur région d'origine, dans le cas où la formation se déroulerait en distanciel sur une longue période. En effet, bon nombre de stagiaires supporte mensuellement le coût d'une location – très peu occupée en ce moment – sur la région montpelliéraine ;
- les modalités pour les affectations et les titularisations si la formation était durablement perturbée.

La totalité des stagiaires en formation initiale est en télétravail depuis vendredi dernier. Les cours sont prévus en visio avec communication du support de cours, l'ENCCRF s'efforçant de développer ses salles KLOOD. Il n'y a pas de consigne pour permettre aux collègues de quitter Montpellier sur une longue période, l'ENCCRF estimant que les frais de double résidence donnent lieu aux indemnités de scolarité...

L'école réfléchit déjà à des solutions de repli s'il n'était pas possible de commencer les stages pratiques en janvier. Si la crise se poursuit, une réflexion sur la manière de réaliser les affectations sera lancée début 2021.

## RéponseConso

**Solidaires** a, une nouvelle fois, demandé l'arrêt de la montée en charge du service en raison des problèmes techniques à répétition sur Sora RéponseConso et de l'impossibilité de prendre des appels pour les agent-es du service implanté-es dans départements. Odile Cluzel, Sous-Directrice 1, a concédé à **Solidaires** que les débuts de RéponseConso ne se faisaient pas dans des conditions optimales...

Même très policé, cet aveu tranche avec l'acharnement qui a conduit la DG a lancé ce nouveau service, avec des applications nouvelles, l'impossibilité de prendre des appels pour les collègues nouvellement affecté-es mais restant en DDI... le tout sans test préalable, ni nécessité aucune quant à la date de lancement (la crise sanitaire justifiant largement un report).

Bref, du « ni fait ni à faire », mais fait quand même, au détriment des conditions de travail des collègues de RéponseConso et du service rendu (ou pas) aux aux usager-es. La prochaine vague de transfert de saisines pourrait (devrait ?) même être repoussée !

Quant à l'intervention de l'ANACT, elle se poursuit et un COFIL devrait en principe se tenir le 8 décembre. A ce stade, seul l'encadrement a rencontré l'ANACT...

## Bilan social 2019

Le bilan social est une « somme » de données qui permet d'établir un véritable panorama sur une administration et d'en voir les évolutions d'une année sur l'autre, sur des thèmes comme les carrières, les rémunérations, les mobilités, la formation, les conditions de travail et la santé sécurité au travail, le dialogue social, la diversité et l'égalité professionnelle.

Ces données permettent de quantifier et d'objectiver ce que **Solidaires** pointe du doigt depuis des années :

- la baisse inexorable des effectifs, des promotions internes et des recrutements en catégorie B ;
- la persistance des inégalités femmes / hommes en matière de rémunération pour les A et d'accès à des postes d'encadrement supérieur (DATE) ;
- l'augmentation du nombre d'accidents de trajets et de congés ordinaires de maladie (15.027 jours en 2017, 16.304 jours en 2018, 17.624 jours en 2019) quand bien même le rétablissement du jour de carence était censé en faire diminuer le nombre !

**Solidaires** a également dénoncé le trop faible nombre d'enquêteurs et d'enquêtrices qui bénéficient réellement du suivi médical annuel qui est pourtant obligatoire, mais ne peut être réalisé en raison des

trop faibles effectifs de la médecine de prévention...

Concernant la problématique des recrutements en RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour laquelle **solidaires** demandait un groupe de travail dédié, la DG a répondu que cette année l'ENCCRF avait procédé à des recrutements RQTH pré-affectés (les candidat·es connaissaient déjà l'implantation du poste avant de postuler), ce qui a permis de cibler géographiquement la diffusion des fiches de postes. L'ENCCRF a déclaré avoir constaté une augmentation du nombre et de la qualité des candidatures.

**solidaires** s'est déclaré satisfait de cette évolution, comme de la proposition de tenue future d'un groupe de travail consacré la diversité.

### **Bilan formation 2019**

Faute de temps l'examen du bilan de formation aura lieu à l'occasion de la toute prochaine tenue du Conseil d'établissement de l'ENCCRF le 26 novembre prochain.

**Une seule conclusion possible à l'issue de ce Comité Technique :**  
**quel que soit le sujet, l'interministérialité est un problème !**  
**Mais ceci n'est pas une « Breaking News », comme on dit outre-Atlantique...**